

Edito d'Auty été 2011

Inscription sur les listes électorales

Le printemps 2012 connaîtra une activité électorale intense avec 2 scrutins à 2 tours : la présidentielle les 22 avril et 6 mai suivie des législatives les 10 et 17 juin.

Pour pouvoir voter à Auty, les nouveaux électeurs sont conviés à s'inscrire sur les listes électorales avant le 31/12/2011. Pensez à vous munir d'une pièce d'identité, de votre ancienne carte d'électeur et d'un justificatif de domicile.

Le plan canicule 2011 activé

Depuis le 1er juin le niveau de veille saisonnière (niveau 1) du plan canicule départemental a été activé par le Préfet. Il permet le repérage et la protection des personnes à risques et de répondre efficacement aux risques sanitaires liés aux périodes de fortes chaleurs. Un niveau 2 "mise en garde et d'action" peut être déclenché par le Préfet lorsque les conditions météorologiques l'exigent. Ce niveau peut monter à 3 "mobilisation maximale" sur ordre du Premier Ministre pour le cas où la canicule serait aggravée par d'autres facteurs (pénurie d'eau potable, rupture d'électricité...). A l'échelle communale, le maire est tenu d'ouvrir un registre recensant les personnes qui en font la demande. La finalité est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement des plans d'alerte et d'urgence. Si vous sentez concernés, adressez-vous à la Mairie.



Bonjour à toutes et à tous. Cette année, la commune est placée sous le signe des travaux avec le démarrage de l'esplanade commémorative et les travaux d'enfouissement d'une partie du réseau 20 000 volts.

Ces ouvrages occasionnent une gêne dans la traversée du bourg et je remercie les autissois de leur patience.

Fiscalité 2011

Il y aura deux évolutions majeures au cours de cette année qui touchent la fiscalité locale. En effet, la réforme des collectivités et la suppression de la taxe professionnelle ont eu pour conséquence la mise en place d'un transfert d'une partie des taxes départementales et régionales vers le bloc communal. Ainsi, la part commune et intercommunalité augmente dans la même proportion que la baisse de la part départementale et régionale, donc au final un procédé sans incidence sur le montant des taxes à payer. L'autre nouveauté est l'instauration d'une TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) sur le territoire de l'intercommunalité qui se traduit par une colonne supplémentaire sur la feuille de la taxe foncière. Attention, il ne s'agit pas d'un nouvel impôt car le montant de cette taxe est neutralisé par la baisse des autres taxes (TH, TFB, TFNB, CFE). Ces deux points seront présentés en détail dans le bulletin de fin d'année où je dispose de plus de place. Pour l'année 2011 la commune a fait le choix de ne pas augmenter ses taux d'imposition.

Changement des horaires d'accueil de la Mairie

Les horaires d'ouverture au public de la Mairie changent à partir du mois d'août. En effet, pour des raisons de convenance personnelle Mme Pasquier a émis le souhait de pouvoir fermer la mairie à 17 h au lieu de 17h 15 la mardi et à 17h au lieu de 17h 30 la vendredi. La très faible fréquentation du public sur ces créneaux horaires a décidé le conseil à accepter cette demande et en contrepartie la Mairie sera ouverte au public un vendredi sur deux toute la journée, alors qu'aujourd'hui elle l'est seulement l'après-midi. Ainsi, rien ne change pour le mardi et vendredi après-midi il suffit de rajouter un vendredi matin sur deux ouvert au public. Un calendrier prévisionnel sera affiché en Mairie pour mieux s'y retrouver.

Benne à ferrailles

Pour la troisième année consécutive la Mairie met à la disposition de ses administrés une benne à "ferrailles" du 13 au 16 août. L'an passé cette opération a bien marché puisque la benne débordait! Cela répond à un réel besoin mais elle ne peut se substituer aux déchetteries intercommunales agréées qui se trouvent à Caussade, Molières, Montpezat de quercy et Septonds et dont vous trouverez les horaires en Mairie ou sur le site www.auty.fr. Il n'est pas toujours aisé d'amener ses encombrants métalliques dans l'une de ces déchetteries et la présence de cette benne une fois par an est bienvenue. Si leur volume est en diminution sa présence ne sera alors plus nécessaire. Attention, les pneus ne sont pas acceptés.

TNT : êtes-vous prêts ?

Le basculement de la diffusion télévisuelle analogique vers le tout numérique arrive dans Midi-Pyrénées en novembre. Êtes-vous prêts ? Le point sur ce qu'il faut savoir.

Seuls les téléviseurs équipés capteront les 18 chaînes gratuites, si vous avez un écran plat acheté après mars 2008 ou si vous utilisez une parabole, vous n'avez rien à faire. Par contre, pour la grande majorité des autres foyers, l'installation d'un adaptateur sera nécessaire (antenne compatible + décodeur TNT). C'est le moment de faire le diagnostic de votre installation et si besoin, de la modifier en conséquence avant le 8 novembre 2011. Si vous voyez défiler un bandeau d'information sur votre poste, c'est que vous devez obligatoirement faire l'achat d'un adaptateur pour recevoir la TNT.

De plus, selon votre situation géographique, la réception des chaînes à partir d'une antenne râteau compatible TNT sera de plus ou moins bonne qualité voire impossible. En effet, le mode d'émission des programmes en numérique est facilement arrêté par un obstacle naturel de type colline et a du mal à atteindre les fonds de vallées, dans ce cas il faudra s'équiper en matériel de réception par satellite.

Les aides financières: elles se limitent à une seule demande pour un seul poste de télévision de votre résidence principale. Les dossiers de demande avec la liste des pièces justificatives sont disponibles en Mairie ou sur le site www.tousaunumerique.com et doivent être impérativement envoyés avant le 8 mai 2012. Il y a 3 types d'aides:

- L'aide à l'acquisition d'un adaptateur TNT (ou d'une TV écran plat) : 25€ maximum uniquement pour les foyers exonérés de contribution à l'audiovisuel public (redevance) et sous condition de ressources.
- L'aide à l'antenne (pour l'adaptation ou le remplacement d'une antenne râteau) : 120€ maxi sur justificatif technique effectué par un professionnel et aux mêmes conditions que l'aide de 25€.
- L'aide à l'acquisition d'un équipement de réception par satellite : 250€ maxi sans condition de ressources.

Concours de belote

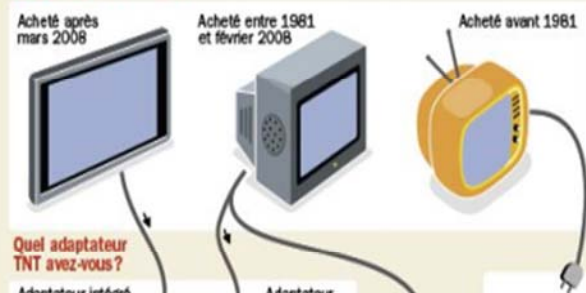
Le comité des fêtes organise, le maintenant traditionnel, concours de belote en la salle des fêtes d'Auty. Un moment fort de convivialité terminé par une restauration complète autour d'une soupe au fromage et grillades.

Pour la saison 2011 / 2012 le comité vous propose déjà quelques dates:

- ♣ 19 novembre 2011
- ♣ 17 décembre 2011
- ♣ 21 janvier 2012
- ♣ 18 février 2012

Passage a la TNT: mode d'emploi

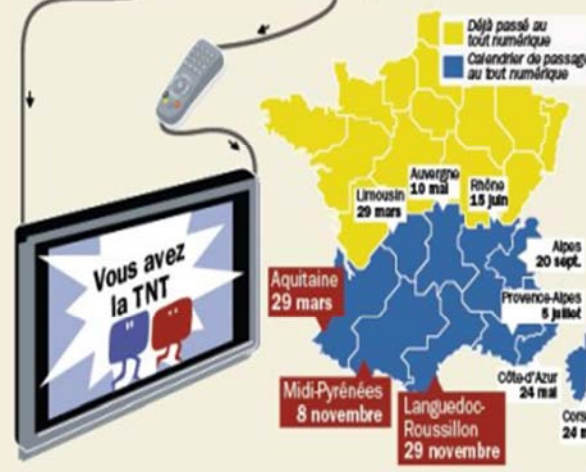
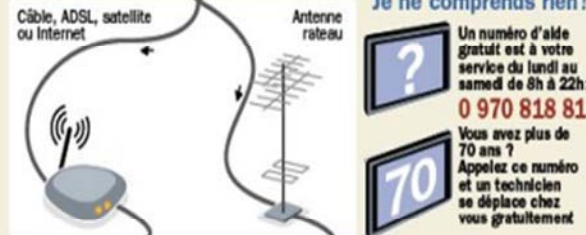
Quel poste de télévision?



Quel adaptateur TNT avez-vous?



Comment recevez-vous la télé?



Gérard CRAÏS
Maire d'Auty